

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

N° W21-786592

☐ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ A

Cadre réservé à l'adhérent (e) : 1666

Matricule : 1666 Société : 153817

☐ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre :

Nom & Prénom : EL HASSANI EL ALAOU Amin

Date de naissance : 1951

Adresse : rue Ennahdli N°18 citée DAKHLA

Tél. : 0616837294 Total des frais engagés : 2668,30 DH

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 10/02/2023

Nom et prénom du malade : EL HASSANI EL ALAOU Amin Age :

Lien de parenté : ☒ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie : Nouveau némeur + capote

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'att. médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : AGADIR Le : 10/02/23

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie N° W21-786592

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute
réclamation ultérieure.

Matricule : 1666

Nom de l'adhérent(e) : EL HASSANI

Total des frais engagés : 2668,30

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Aljal Ben Abdelrahmane Etage Anglé Rue Mohamed Fakir et Rue Aljal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/02/23	RG		25	IN 041018247 ABDELAZIZ Ophtalmologiste Melloul

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE ADAM BL. ADNI AIHI N°701, Av. MAKKATILILA - AGADIR Tél : 05 28 28 80 89 042070862	11/02/23	168,30 DH

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
SALAM OPTIC Mr. EL BACHIR Baouchra Opticien - Prothésiste Mag 67 Imm. 11 Complexe AMAL II Salam - AGADIR 045006749	2/3/2023					2500 DH

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan d

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX [] MONTANTS DES SOINS [] DEBUT D'EXECUTION [] FIN D'EXECUTION []	
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE H 25533412 21433552 00000000 00000000 D G 00000000 00000000 35533411 11433553 B			COEFFICIENT DES TRAVAUX [] MONTANTS DES SOINS [] DATE DU DEVIS [] DATE DE L'EXECUTION []	
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXE

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

Docteur IDRISSI Abdelaziz

Spécialiste des maladies et chirurgie des yeux

Diplômé de la faculté de médecine de Toulouse

Imm. Bicha Bd. Hassan II

Route de Tiznit - Aït Melloul

☎ 05.28.24.20.57

Aït Melloul le :

الدكتور إدريسي عبد العزيز

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

خريج كلية الطب بتولوز

شارع الحسن الثاني - عمارة بيشا

طريق تزنيت - أيت ملول

☎ 05.28.24.20.57

ELHASSANI ELALAOUI Amina

Agadir, le samedi 11 février 2023

51.60
BROPDEX

1 goutte x4/j/15j ODG

75.70
ZALERG

1 goutte x2/j ODG

41.00 - GEL LARMES (Carbomère 974 P) UNIDOSES

1 goutte, 3 fois par jour, dans les deux yeux.



168,30
PHARMACIE ADAM
Dr. Abdel AIHI
N°701, Av. MAKKA TILILA - AGADIR
Tél : 05 28 28 80 80

الدكتور إدريسي عبد العزيز
Dr. IDRISSI Abdelaziz
اختصاصي في أمراض وجراحة العيون
Spécialiste en Ophtalmologie
عمارة بيشا شارع الحسن الثاني - أيت ملول
Imm. Bicha Bd. Hassan II (Rte. Tiznit) Ait Melloul
INPE : 041078247

Gel-larmes®
Gel ophtalmique
Carbomère 974P
Tube de **10 g**

جيل لارم،
قطرات لزجة للعين
كريمير 974P
أنبوب يحتوي على **10 غ**

Lot 490725
Fab 11/2022
EXP 10/2025

202011
06/2022
06/2024

عبار رقم / B N° / Lot N°
تاريخ الإنتاج / Fab / Mfg
تاريخ الانتهاء / Per / Exp

0,3 g / 0,1 g

Bropdex®

Tobramycine/Dexaméthasone

Tobramycin/Dexamethasone

Collyre en suspension
Eye drops suspension

Flacon de / Bottle of 10 ml

Zenith pharma

Docteur IDRISSI Abdelaziz

Spécialiste des maladies et chirurgie des yeux

Diplômé de la faculté de médecine de Toulouse

Imm. Bicha Bd. Hassan II

Route de Tiznit - Aït Melloul

☎ 05.28.24.20.57

Aït Melloul le :

الدكتور إدريسي عبد العزيز

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

خريج كلية الطب بتولوز

شارع الحسن الثاني - عمارة بيشا

طريق تزنيت - أيت ملول

05.28.24.20.57 ☎

ELHASSANI ELALAOUI Amina

Agadir, le samedi 11 février 2023

DEUX PAIRES DE LUNETTES + MONTURES :

DE LOIN Photochromiques

Oeil Droit : -1,00

Oeil Gauche : (95° -1,00)

DE PRES

Oeil Droit : + 2,00

Oeil Gauche : (95° -1,00) + 2,75

SALAM OPTIC
Mr. EL BACHIR Bouchra
Opticien Optométriste
Mag. 67 Imm. 11 Complexe
ANAL II Salam - AGADIR

الدكتور إدريسي عبد العزيز

Dr. IDRISSI Abdelaziz

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون
Spécialiste en Ophtalmologie

عمارة بيشا شارع الحسن الثاني - أيت ملول
Imm. Bicha Bd. Hassan II (Rte. Tiznit) Ait Melloul
INPE : 041078247

Agadir le : 2/3/2023

Client : EL HASSANI EL ALAOUi Amina

Qté	Désignation	Prix.U	Montant
2	Vg presyol goul ghyij		2000gw
1	ma / figure		500gw
	Etuiss		
	Essuies		
	Cordon		
	Nettoyant		

Arrêtée la présente Facture à la somme de :

Total H.T 2083,33

TVA 20% 416,66

Total T.T.C 2500gw

Mode de Règlement : en